



fuite d'eau sur un terrain privé ,avec compteur dans la propriété

Par **le burgonde**, le **21/02/2019** à **11:32**

bonjour ,j'ai une fuite d'eau avant compteur ,mais le compteur se trouvant a l'interieur de ma propriété a qui reviens t'il de payer les travaux ? sachant que j'ai deja dépasser les 20 metres cubes .merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **21:35**

Bonjour,

Une fuite avant compteur est à la charge du fournisseur d'eau, si une clause au contrat indique le contraire, elle est abusive...